

Article 1 : La Commune de CONFOLENS accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 712 165 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 8550 constitué de 1 ligne de prêt.

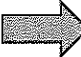
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La Garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes garanties par la collectivité à hauteur de 25% du prêt d'un montant de 712 165€ contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.


Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Plan de Financement de l'Opération

Ressources	Montant	%
Subvention Etat	23 382,00€	2.71
Subvention Conseil Général	128 000,00€	14.82
Total des prêts Caisse des Dépôts et consignations	712 165,00€	82,47
 Total des Prêts hors Caisse des Dépôts et Consignations sauf CIL	0,00€	0,00
Fonds propres	2,15€	0,00
TOTAL DES RESSOURCES	863 549,15€	100,00

Montage de Garantie

Type de Garantie	Dénomination	PLUS		PLAI	
		Montant Garanti (€)	Quotité (%)	Montant Garanti (€)	Quotité (%)
 Collectivités locales	COMMUNE DE CONFOLENS	129 784,75	25,00	48 256,50	25
Collectivité Locales	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	389 354,25	75,00	144 769,50	75,00

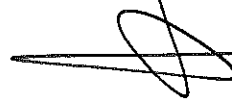
AR PREFECTURE

016-200054047-20160920-2016_09_20_04-DE
Reçu le 03/10/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne un accord de principe sur le projet de financement proposé par Logélia Charente intégrant la garantie de l'emprunt à hauteur de 25% par la ville de Confolens du prêt d'un montant de 712 165€ contractuellement dues par l'emprunteur.
- La Garantie donnera lieu à une délibération spécifique dès lors que les modalités du contrat de prêt seront connues.

Pour Extrait Conforme
En Maire, le 29 septembre 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

